

**SYSTEME D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de ----- en date du -----
Tel que modifié par l'arrêté en date du -----
(Jort N° ----- du -----

Mettre une croix dans la case correspondante :

Suppression création
Fusion modification

Organisme : Ministère de la Justice

Domaine de la prestation : Nationalité

Objet de la prestation : Extrait de décret de naturalisation

Conditions d'obtention

- Le Demandeur de la prestation doit être naturalisé tunisien par voie de décret

Pièces à fournir

- Une demande écrite
- Un timbre fiscal de 10 Dinars

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt de la demande - Réalisation de la prestation demandée - Remise de l'extrait du décret de naturalisation au demandeur de la prestation 	Service de la nationalité	Le même jour

Lieu de dépôt du dossier
<p>Service : Bureau d'ordre central du ministère de la justice cantonal concerné</p> <p>Adresse : Ministère de la justice, 57 Boulevard Bab Benat , 1006 Tunis la nationalité</p>

Lieu d'obtention de la prestation
<p>Service : Service de la nationalité</p> <p>Adresse : Ministère de la justice; 57 Boulevard Bab Benat 1006 Tunis</p>

Délai d'obtention de la prestation
Le jour même

Références législatives et / ou réglementaires
<ul style="list-style-type: none"> - Code de la Nationalité Tunisienne - Art 117 de la loi n° 93-53 en date du 17 Mai 1993 portant promulgation du code des droits d'enregistrement et de timbre.